



Conseil Municipal du 02 Décembre 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi deux décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 novembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	2
Nombre de conseillers municipaux absents	3

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BESNARD Violette, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LOURADOUR Sandra, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

LEMAIRE Philippe

MONTEIL Corinne

ABSENT(S) :

FAURE Cyril

BANETTE Jean-Louis

PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

PRIX DU REPAS CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas à la cantine à 3,00€ au lieu de 2,80€ actuellement, et ce à partir du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE MATERIEL POUR LE COLIS DES AINES

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été procédé à l'achat de valisettes et de divers petits matériels afin de confectionner les colis offerts aux aînés au mois de décembre.

Cet achat d'un montant total de 114,86€ ttc a été réalisé en ligne auprès de la société RETIF.

La mairie, en tant que collectivité, ne pouvant régler cet achat en ligne, Mr le Maire a avancé la somme en utilisant un compte personnel et il convient de lui rembourser le montant de l'achat.

Adopté à l'unanimité

PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance.

Il propose de retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat d'assurance prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

REVISION DU MONTANT DES LOYERS COMMUNAUX

M. le Maire propose d'augmenter les loyers des appartements communaux selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le nouveau montant des loyers est donc calculé selon la formule :

$$\text{Montant du loyer 2022} \times (136,27 / 131,67)$$

Adopté à l'unanimité

VENTE D'UN LOT SITUE LOTISSEMENT DES BADHIAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'achat du dernier lot disponible situé au lotissement des Badhias, d'une superficie de 939m², par monsieur Benadjemia Dévy, au tarif de 4,50€ le m².

Adopté à l'unanimité

VENTE DE LA PARCELLE SECTION B Numéro 1669

Mr le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération prise en Conseil municipal le 17 juin 2022, concernant la vente de la parcelle section B numéro 1669.

Cette parcelle est cédée à madame Sophie JALICON, au prix de 1000€. L'acquéreur prendra à sa charge tous les frais inhérents à la vente.

Adopté à l'unanimité

PROJECTEURS LED DU TERRAIN DE PETANQUE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une Délibération modificative afin d'affecter la somme nécessaire au règlement des travaux effectués, du compte 21 au compte 20.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE LOGEMENTS ADAPTES

Mr le Maire expose au Conseil Municipal sa rencontre ainsi que celles de conseillers municipaux, avec Messieurs BALESTIER et COLLARDEAU de la société Interrégionale POLYGONE SA d'HLM dont le siège est situé à Aurillac.

Cette réunion avait pour objet d'examiner les possibilités de réalisation d'une opération locative sur la commune de MERLINES. Monsieur le maire rappelle à ce sujet que ce projet pourrait être envisagé sous la forme de la construction de 10 logements locatifs sur un lotissement porté par la commune.

Monsieur le Maire précise que ce projet se fera en totale collaboration avec les élus qui seront tenus informés en permanence et que la Commune pourra intervenir au niveau des décisions concernant le projet.

Après lecture des conditions selon lesquelles POLYGONE pourra intervenir et après discussion et échange de vues, Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de cette opération à POLYGONE, de l'autoriser à faire le nécessaire en termes de bail à construction et autres conventions, d'exonérer les constructions sociales du paiement de la Taxe d'Aménagement.

Adopté à l'unanimité

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,

dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire propose par conséquent l'ouverture anticipée des crédits 2023.

Adopté à l'unanimité

DEBROUSSAILAGE ET FAUCHAGE DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX

Mr le Maire, après lecture au Conseil Municipal des différents devis obtenus suite à appel d'offre, propose de délibérer pour le choix du prestataire concernant le débroussaillage et le fauchage des voies et chemins communaux.

Le Conseil municipal retient l'offre de Mr Régis MASSET dont les tarifs sont les suivants :

- Fauchage banquettes : 50€ / km
- Débroussaillage épareuse : 140€ / km

Mr MASSET étant entrepreneur, la T.V.A ne s'applique pas.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour une durée d'un an du 01/01/2023 au 31/12/2023 avec tacite reconduction jusqu'au 31/12/2026.

Mr Jean-Noël ROCHE ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE HCC

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le Pacte de Gouvernance présenté en conférence des Maires le 29 novembre 2022. Celui-ci explique le mode de fonctionnement de notre intercommunalité pour permettre à chacun de participer et d'être acteur du projet de territoire.

Mr le Maire propose d'approuver ce Pacte de Gouvernance.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Départ de Mme Willocq.

Mme Willocq souhaitant rompre son contrat avec la commune afin d'intégrer un autre emploi, elle sera remplacée à partir du mois de janvier 2023 par Mme Priscillia MOHAMED.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H00.